



DECISION N°333 – 2026
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-1 III,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif conclue avec la Commune de Saint-Médard-en-Forez en date du 17 décembre 2026,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Considérant qu'il a été convenu conjointement avec la commune de Saint-Médard que les services techniques municipaux assurent désormais l'entretien des abords, des espaces verts et de la clôture pour l'ouvrage type boues activées ≤ 1000 EH à hauteur de 30 heures par an,

Considérant que ces prestations supplémentaires représentent un coût annuel supplémentaire de 750 € pour la CC Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif conclue avec la Commune de Saint-Médard-en-Forez.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260918-3332026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 18/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260918-3332026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026